

NOTICE à l'usage des candidats au CONCOURS "D Etranger" de VetAgro Sup cursus Ingénieur

*La présente notice constitue le règlement du concours.
Il est donc indispensable d'en prendre connaissance.
Vous êtes invité/e à lire ce document avec la plus grande attention.*

Notice téléchargeable sur le site www.vetagro-sup.fr,
rubrique "Formations- cursus ingénieur - Admission"

| SOMMAIRE | Page |
|---------------------------------------------------------------|------|
| 1. PRÉSENTATION..... | 2 |
| 1.1 Public concerné..... | 2 |
| 1.2 Modalités..... | 2 |
| 1.3 Nombre de places..... | 2 |
| 2. PROCÉDURE D'INSCRIPTION..... | 2 |
| 2.1 Constitution et envoi du dossier..... | 2 |
| 2.2 Retrait des dossiers..... | 3 |
| 2.3 Frais d'inscription..... | 3 |
| 2.4 Niveau en langue..... | 4 |
| 3. ORGANISATION..... | 4 |
| 3.1 Examen des dossiers..... | 4 |
| 3.2 Publication des résultats d'admissibilité..... | 4 |
| 3.3 Epreuves d'admission..... | 4 |
| 3.4 Classement d'admission..... | 4 |
| 4. RÉSULTATS..... | 5 |
| 4.1 Publication des résultats..... | 5 |
| 4.2 Admission définitive..... | 5 |
| 5. INFORMATIONS SUR LE COUT DES ETUDES ET LE FINANCEMENT..... | 5 |
| 5.1 Droits de scolarité..... | 5 |
| 5.2 Hébergement et restauration..... | 5 |
| 5.3 Financement..... | 5 |
| 6. DEMARCHES ADMINISTRATIVES..... | 5 |
| 7. FRAUDES..... | 6 |

VetAgro Sup Campus agronomique de Clermont – Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante
89, avenue de l'Europe - BP 35 - F-63370 Lempdes
Tél. : 04.73.98.13.11 - fax : 04.73.98.13.00 - courriel : deve.agro@vetagro-sup.fr

1. PRÉSENTATION

1.1 Public concerné

Ce concours est ouvert aux **étudiants internationaux** titulaires d'un titre ou d'un diplôme ou ayant suivi une formation sanctionnant **quatre années d'études supérieures** dans un domaine scientifique, en rapport avec les métiers auxquels prépare VetAgro Sup cursus Ingénieur.

Il permet **l'admission directe en deuxième année** de VetAgro Sup cursus Ingénieur

L'admission définitive est subordonnée à la validation officielle de quatre années d'études dans l'enseignement supérieur.

Les étudiants possédant une double nationalité dont la nationalité française, ne peuvent faire acte de candidature.

NB : La candidature à ce recrutement exclut la participation, la même année, à un autre concours d'accès à VetAgro Sup cursus Ingénieur.

1.2 Modalités

Le concours comprend deux phases :

- un examen des dossiers à l'issue duquel est établie la liste des admissibles,
- des épreuves d'admission, sous forme d'un entretien individuel, à l'issue desquelles le jury établit le classement final.

1.3 Nombre de places

Le nombre de places ouvertes au **concours DE est fixé à 2.**

2. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

2.1 Constitution et envoi du dossier

Les candidats doivent adresser les pièces suivantes **au** Bureau des Relations Internationales de VetAgro Sup Campus de Clermont (avec la mention "concours D Etranger") pour le **9 mai dernier délai.**

NB : Toutes les pièces doivent être rédigées ou traduites en français

- **Dossier de candidature** complété
- Extrait d'**acte de naissance**
- Photocopie de la **carte de séjour** (*uniquement pour les candidats résidant en France*)
- Photocopie certifiée conforme du **diplôme du baccalauréat**, ou diplôme équivalent
- Photocopie certifiée conforme du **relevé de notes du baccalauréat**, ou du diplôme équivalent
- Photocopie certifiée conforme des **diplômes obtenus** dans l'enseignement supérieur
- Photocopie certifiée conforme des **relevés de notes de toutes les années suivies** dans l'enseignement supérieur (y compris année universitaire en cours)
- Photocopie des **programmes d'enseignement** dans l'enseignement supérieur (y compris année universitaire en cours), comportant au minimum la liste détaillée des enseignements suivis et l'horaire annuel officiel pour chacun
- **Attestations de stages** ou **certificats de travail** dans le cas d'expériences professionnelles
- Photocopie certifiée conforme de la **notification d'attribution de bourse** (le cas échéant)
- Photocopie certifiée conforme de l'attestation du **Test de connaissance du français** (*sauf pour les candidats originaires de pays dont le français est la langue officielle ou pour les candidats déjà inscrits pour l'année universitaire en cours, dans une formation supérieure en France*)
- Lettre manuscrite précisant les **motivations et le projet professionnel** du candidat,

- **3 fiches d'appréciations confidentielles**, dont 1 établie par le chef du dernier établissement d'enseignement supérieur fréquenté et 2 par des enseignants ayant suivi le candidat dans des enseignements différents
- **2 photos d'identité** récentes en couleur, dont une agrafée sur la première page du dossier
- **2 enveloppes** format 16x23 à l'adresse du candidat
- **Chèque postal ou bancaire de 60 euros** à l'ordre de l'Agent Comptable de VetAgro Sup **ou copie de l'ordre de virement bancaire ou postal de 60 euros** sur le compte indiqué ci-dessous (voir 2.3)

Pour l'envoi des pièces constitutives du dossier, il est conseillé d'avoir recours à l'envoi par courrier recommandé avec accusé de réception.

Important :

Vous devez indiquer précisément dans le dossier de candidature les adresses postales et électroniques ainsi que les numéros de téléphone auxquels il sera possible de vous joindre, y compris pendant les vacances.

Il vous appartient également de prendre toutes dispositions utiles pour faire suivre le courrier si nécessaire. VetAgro Sup ne saurait être tenu pour responsable du mauvais acheminement du courrier. Son obligation d'information s'arrête avec l'affichage des résultats et l'envoi du courrier annonçant les résultats d'admission.

2.2 Retrait des dossiers

Les dossiers peuvent être téléchargés depuis le site vetagro-sup.fr, rubrique "Formations- cursus ingénieur - Admission".

2.3 Frais d'inscription

Le montant des droits d'inscription est fixé à **60 euros**.

Cette somme destinée à couvrir les frais de traitement des dossiers et de jury, ne sera en aucun cas restituée.

Le règlement peut être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable VetAgro Sup ou par virement bancaire ou postal sur le compte identifié ci-dessous :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

| Identifiant national de compte bancaire - RIB | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------|--------------|--------------|---------|------|---------------|-----|----------------------------|
| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB | | Domiciliation | | |
| 10071 | 69000 | 00001004323 | 93 | | TPLYON | | |
| Identifiant international de compte bancaire - IBAN | | | | | | | |
| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | | | |
| | | | | | | | BIC (Bank Identifier Code) |
| FR76 | 1007 | 1690 | 0000 | 0010 | 0432 | 393 | TRPUFRP1 |

TITULAIRE DU COMPTE :

VET AGRO SUP AGENCE COMPTABLE MARCY L ETOILE

2.4 Niveau en langue

Un **Test de connaissance du français** (TCF) est exigé des candidats, sauf pour les candidats originaires de pays dont le français est la langue officielle ou pour les candidats déjà inscrits pour l'année universitaire en cours dans une formation supérieure en France.

Les candidats trouveront les informations utiles sur le test, les conditions de passage et les centres agréés sur le site du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) <http://www.ciep.fr/> rubrique « Diplômes et tests ». Il est précisé que seules les épreuves obligatoires du TCF, Compréhension orale - Maîtrise des structures - Compréhension écrite, sont exigées.

D'autre part la maîtrise de la **langue anglaise** est un élément important de l'obtention du diplôme d'ingénieur. Les candidats qui auraient déjà passé un test officiel (TOEIC, TOEFL,...) sont invités à compléter leur dossier par une photocopie de leurs résultats.

3. ORGANISATION

3.1 Examen des dossiers

Le jury examine en particulier les aspects suivants :

- la nature des études suivies dans l'enseignement supérieur,
- les résultats et mentions obtenues chaque année, depuis le baccalauréat, pendant les études supérieures,
- le contenu des fiches d'appréciations confidentielles,
- les expériences de nature professionnelles déjà vécues, notamment lors de stages,
- les motivations exprimées, en regard de la formation dispensée à VetAgro Sup cursus Ingénieur,
- le niveau en français et en anglais.

A l'issue de l'examen des dossiers de l'ensemble des candidats, le jury établit la **liste alphabétique des candidats admis à passer les épreuves orales**.

3.2 Publication des résultats d'admissibilité

Les résultats sont affichés à VetAgro Sup Campus de Clermont à partir du **1^o jour ouvrable de juin à 12 h 00** et sont disponibles sur le site vetagro-sup.fr, rubrique " International – Etudiants internationaux", même date, même heure.

Les candidats admissibles sont informés individuellement par téléphone et/ou par courrier électronique.

3.3 Epreuves d'admission

Les candidats admissibles sont contactés directement pour préciser les modalités de l'entretien.

L'entretien avec le jury a **généralement lieu à VetAgro Sup campus Agronomique**. Mais il peut **éventuellement se dérouler par visio-conférence** en présence d'une personne représentante officielle de VetAgro Sup.

Cet entretien porte sur le projet professionnel du candidat et sa relation avec la formation d'ingénieur de VetAgro Sup cursus Ingénieur, sur sa connaissance du cursus ingénieur, sur ses expériences de nature professionnelle éventuelles, sur sa culture scientifique et générale, sur ses activités extra-universitaires

L'entretien se déroule **mi juin** (dates précisées ultérieurement).

3.4 Classement d'admission

A l'issue des épreuves orales d'admission, le jury établit la **liste définitive d'admission** et éventuellement une liste complémentaire.

Le jury est présidé par le directeur de VetAgro Sup ou son représentant, suppléant, et comprend au moins deux enseignants-chercheurs de VetAgro Sup.

Les décisions du jury sont sans appel.

4. RÉSULTATS

4.1 Publication des résultats

Les résultats seront affichés à VetAgro Sup Campus de Clermont le **20 juin à 12 h 00** et seront disponibles sur le site vetagro-sup.fr, rubrique " International – Etudiants internationaux", même date, même heure.

Les candidats seront informés individuellement des résultats.

Les candidats reçus devront obligatoirement **confirmer pour le jeudi 23 juin avant 12 h** leur admission auprès de la Direction de l'Enseignement de VetAgro Sup Campus de Clermont. En l'absence de réponse, la place est proposée aux candidats de la liste complémentaire, dans l'ordre du classement.

4.2 Admission définitive

Il est rappelé que l'admission définitive des candidats à VetAgro Sup cursus Ingénieur est subordonnée à la validation officielle de quatre années d'études dans l'enseignement supérieur.

Cette validation peut être justifiée par présentation d'un **diplôme de niveau bac + 4**, ou d'une **attestation de réussite aux huit premiers semestres** d'un cycle d'enseignement supérieur, ou d'une **attestation d'obtention de 240 crédits européens**.

La pièce justificative est à produire si possible au dépôt du dossier et **au plus tard le 11 juillet**.

5. INFORMATIONS SUR LE COUT DES ETUDES ET LE FINANCEMENT

5.1 Droits de scolarité

Ils sont fixés par arrêté ministériel et s'élèvent à 3 850 € pour l'année 2017-2018

(Conditions particulières pour les personnes remplissant l'une des conditions suivantes (*arrêté du 4 décembre 2015*))

- être ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou d'un Etat relevant de la zone de solidarité prioritaire ;
- être enfant, conjoint ou partenaire d'un ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- être bénéficiaire du statut de résident de longue durée dans un Etat de l'Union européenne ou être une personne dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie d'un tel statut ;
- être titulaire d'une carte de séjour temporaire et dépendant d'un foyer fiscal situé en France depuis au moins deux ans.).

5.2 Hébergement et restauration

L'étudiant peut choisir de se loger à l'extérieur de l'école. L'Institut dispose cependant d'une résidence étudiante et d'un restaurant sur place. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de l'école Rubrique « vie étudiante – Hébergement ou Restauration)

Une aide au logement peut être versée aux ressortissants étrangers ; le montant est variable et peut s'élever à une centaine d'euros par mois.

5.3 Financement

Aux frais ci-dessus, l'étudiant doit prévoir d'ajouter quelques dépenses personnelles d'environ 150 €/mois.

VetAgro Sup **ne dispose pas de bourses** pour les étudiants internationaux. Pour obtenir une bourse, les démarches sont souvent longues et complexes. Il peut être possible d'obtenir une bourse du pays d'origine de l'étudiant (se renseigner auprès du ministère des affaires étrangères) ou/et de l'Etat français (se renseigner à l'ambassade de France du pays).

Une **attestation de ressource** (attestation de bourse, engagement d'un tiers pour le paiement des frais liés à l'ensemble de la scolarité ...) sera exigée.

6. DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Il est précisé que les démarches pour obtenir un visa et une carte de séjour, appartiennent à l'étudiant.

7. FRAUDES

Tout renseignement falsifié dans le dossier d'inscription entraîne la radiation immédiate du concours pour l'année en cours.

Tout candidat qui de quelque manière que ce soit, se rend coupable ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, trouble l'ordre ou communique avec les autres candidats ou avec l'extérieur lors des épreuves, est immédiatement exclu du concours.

Informations complémentaires, retrait des dossiers et contact pour le déroulement du recrutement :

Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante - VetAgro Sup Campus agronomique de Clermont
89, avenue de l'Europe – BP 35 – F-63370 Lempdes
tél. : +33 (0)4.73.98.13.11 - fax : +33 (0)4.73.98.13.00 - courriel : deve.agro@vetagro-sup.fr